

**RAPPORT
D'ACTIVITÉS
2012**



GARDER LE CAP



**Communauté métropolitaine
de Montréal**

JANVIER

25

Démarrage des activités de la grappe métropolitaine Finance Montréal.

31

Présentation, devant la commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec, du mémoire de la Communauté sur le projet de loi 34 sur l'occupation et la vitalité des territoires.

MARS

12

Avis favorable du gouvernement du Québec sur le Plan métropolitain d'aménagement et de développement et date officielle d'entrée en vigueur du PMAD.

20

Mesures sur le financement de la Trame verte et bleue annoncées dans le Budget 2012-2013 du gouvernement du Québec.

22

Annonce faite par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant la création d'un nouveau programme d'aide aux communautés métropolitaines pour l'élaboration de plans de développement de la zone agricole (PDZA) en territoire métropolitain.

AVRIL

22

Participation de plusieurs municipalités et municipalités régionales de comté de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) aux célébrations du Jour de la Terre.

24

Tenue de l'« Événement Vision Transport », organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud en collaboration avec la Communauté.

30

Début de la consultation publique sur le financement du transport en commun menée par la commission du transport de la CMM.

MAI

9

Fin de la consultation publique sur le financement du transport en commun.

Lancement d'une huitième grappe métropolitaine, la grappe industrielle de l'aluminium du Québec.

JUIN

1

Annonce de la participation financière de la Communauté au démarrage des activités de la grappe métropolitaine de la logistique et du transport de Montréal, CargoM.

5

Mission d'une délégation de la CMM dans la région du Grand Washington, organisée au nom de la Communauté métropolitaine de Montréal par l'organisme *Vivre en Ville*, afin de comprendre les problématiques et les conditions pour le succès de l'implantation de quartiers de type TOD.

8

Un grand prix Distinction de l'Association québécoise du transport et des routes est décerné à la Communauté métropolitaine de Montréal, à l'occasion du 5^e Gala des grands prix d'excellence en transport, pour l'adoption du PMAD, considéré comme un projet d'envergure ayant un apport structurant en matière de transport pour la société québécoise.

12

Annonce d'une aide financière de la Communauté pour soutenir l'élaboration de plans de développement de la zone agricole (PDZA).

28

Annonce conjointe de la CMM et du gouvernement du Québec concernant un investissement de 20 M\$ pour l'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre dans la région du Grand Montréal.

LISTE
DES ÉVÉNEMENTS
MARQUANTS

2012

JUILLET

3

Le *Prix d'excellence en urbanisme 2012* – catégorie *Planification urbaine et régionale* de l'Institut canadien des urbanistes (ICU) est décerné à la Communauté métropolitaine de Montréal pour son premier Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

27

Publication du Bilan 2009-2010 de la mise en œuvre du *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles* (PMGMR).

AOÛT

16

Le comité exécutif transmet ses recommandations au gouvernement du Québec à la suite du dépôt du rapport de la commission du transport sur les mesures de financement à privilégier pour assurer la réalisation du réseau de transports collectifs de la région métropolitaine.

21

Le schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération de la MRC de L'Assomption, et premier schéma à s'inscrire dans la continuité du PMAD, est adopté.

SEPTEMBRE

21

Lancement de deux répertoires de bonnes pratiques en logement social et abordable.

27

Un comité formé d'élus et de citoyens est mandaté pour mettre sur pied l'Agora métropolitaine élus-citoyens, dans la foulée de la mise en œuvre du PMAD.

OCTOBRE

15

Mise en ligne d'un *Recueil d'exemples de bonnes pratiques en aménagement de stationnement*.

16

Le *Prix Jean-Paul-L'Allier* est décerné par l'Ordre des urbanistes du Québec aux élus des 82 municipalités formant la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'élaboration et l'adoption du premier Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) du Grand Montréal.

17

Tenue du Forum de réflexion sur les quartiers de type TOD, organisé en collaboration avec le Forum URBA 2015.

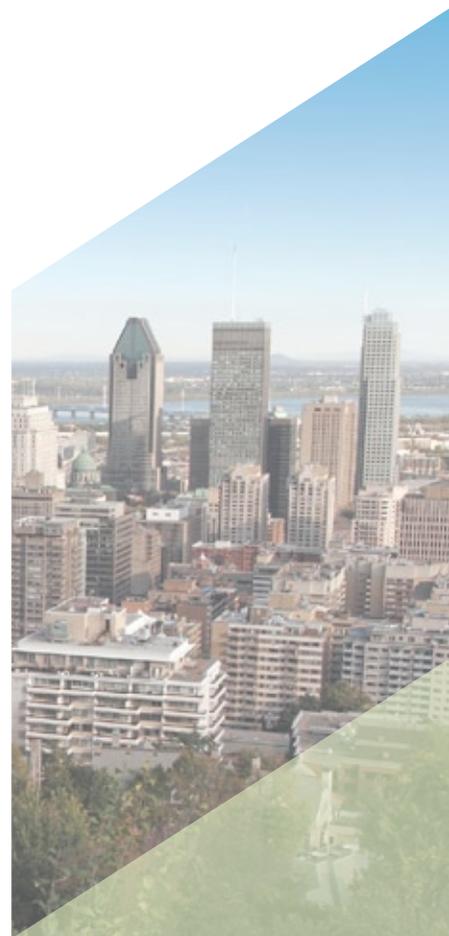
NOVEMBRE

1

Premier Forum métropolitain sur la mise en valeur de la zone et des activités agricoles.

DÉCEMBRE

Publication de 14 portraits statistiques agricoles des MRC et des agglomérations de la Communauté.



Crédits photos :

Louis-Étienne Doré | ©CMM
Nathalie Couet | ©CMM (page 17)

ISBN 978-2-924076-26-2 (PDF)

Dépôt légal : février 2014
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

TABLE DES MATIÈRES

- 2** ▶ Liste des événements marquants de 2012
- 5** ▶ La Communauté métropolitaine de Montréal: qui sommes-nous?
- 6** ▶ 2012: survol
- 8** ▶ Saviez-vous que?
 - Les équipements métropolitains
 - La mise en œuvre du PMAD
 - Plusieurs prix pour le PMAD
- 9** ▶ Dossier (1): L'agora métropolitaine
- 9** ▶ Dossier (2): Le sentier cyclable et pédestre reliant Oka à Mont-Saint-Hilaire
- 10** ▶ Dossier (3): Une délégation de la CMM en mission dans le Grand Washington
- 11** ▶ Aménagement du territoire – Mettre en œuvre le PMAD
- 13** ▶ Développement économique – Quand les résultats sont au rendez-vous
- 16** ▶ Environnement – Vers une Trame verte et bleue
- 18** ▶ Logement social et abordable – Deux répertoires de bonnes pratiques
- 23** ▶ Transport – Plusieurs réalisations significatives
- 26** ▶ Comité consultatif agricole – Mise en valeur de la zone et des activités agricoles
- 28** ▶ L'Observatoire Grand Montréal – Un outil interactif simple à utiliser
- 30** ▶ Les 82 municipalités
- 31** ▶ La CMM en chiffres...
- 32** ▶ À surveiller en 2013
- 33** ▶ Les instances décisionnelles de la Communauté

LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL : QUI SOMMES-NOUS ?

La Communauté métropolitaine de Montréal est un organisme de planification, de coordination et de financement qui exerce plusieurs compétences stratégiques à l'échelle du Grand Montréal.

EN 2012,

la Communauté métropolitaine de Montréal regroupait près de 3,8 millions d'habitants répartis sur le territoire de 82 municipalités, soit plus de 4 360 kilomètres carrés. Son budget annuel était de 96,4 M\$.

La Communauté est dirigée par un conseil composé de 28 élus municipaux représentatifs de son territoire. Un comité exécutif composé de huit élus municipaux également représentatifs du territoire métropolitain fournit divers avis au conseil et veille à ce que la loi, les règlements et les résolutions soient appliqués. La présidence de la Communauté métropolitaine de Montréal est assurée par le maire de Montréal.



LES 7 CHAMPS DE COMPÉTENCE DE LA COMMUNAUTÉ SONT :

- ▶ Aménagement du territoire
- ▶ Développement économique
- ▶ Environnement (matières résiduelles, assainissement de l'atmosphère et des eaux usées)
- ▶ Développement artistique et culturel
- ▶ Transport (transport en commun et réseau artériel)
- ▶ Logement social et abordable
- ▶ Équipements, infrastructures, services et activités à caractère métropolitain

MISSION

Planifier, coordonner et financer les compétences stratégiques qui façonnent le territoire et le développement de la région.

VISION

Mettre le cap sur le monde et bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable.

OBJECTIF

Rejoindre les 10 meilleures régions nord-américaines.

2012 : SURVOL

L'ANNÉE 2012 FUT TRÈS SIGNIFICATIVE
AU CHAPITRE DES RÉALISATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ, COÏNCIDANT
NOTAMMENT AVEC L'ENTRÉE
EN VIGUEUR DU *PLAN MÉTROPOLITAIN
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT*
(PMAD) SUITE À L'AVIS FAVORABLE
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
SIGNIFIÉ LE 12 MARS.

En matière d'aménagement, l'année 2012 a permis de mener à terme une série d'études pour mieux caractériser le territoire métropolitain et pour mieux définir les potentiels de développement et de redéveloppement urbain. Deux forums de réflexion ont été organisés en lien avec la mise en œuvre du PMAD, le premier sur les quartiers de type TOD (*Transit-Oriented Development*) et le second sur la mise en valeur de la zone et des activités agricoles.

Tel que prévu au Plan d'action 2012-2017 du PMAD, la Communauté s'est également dotée d'une stratégie immobilière se déclinant en 5 axes. Des ententes ont par ailleurs été conclues pour la réalisation de 7 projets résidentiels novateurs de type TOD. Un recueil d'exemples de bonnes pratiques en aménagement de stationnement a également été publié.

La Communauté s'est par ailleurs activée à définir divers programmes devant favoriser la réalisation de quartiers de type TOD ainsi que la réalisation de la Trame verte et bleue du Grand Montréal. Ces programmes seront la pierre angulaire de la contribution de la Communauté pour appuyer les municipalités du territoire dans la réalisation de projets favorisant l'atteinte des objectifs du PMAD.

Au chapitre du développement économique, l'année 2012 fut l'occasion de voir se concrétiser différents projets élaborés en 2011, notamment la mise en ligne d'un tableau de bord. Deux nouvelles grappes métropolitaines, Finance Montréal et la grappe métropolitaine de la logistique et du transport, ont complété leur planification stratégique et ont constitué leur secrétariat de grappe. Montréal International a continué à agir comme le porteur de la stratégie de promotion internationale du Grand Montréal.

L'année 2012 a aussi été l'occasion de compléter les travaux sur la stratégie d'innovation et sur la stratégie d'attraction des talents étrangers. Dans la foulée de l'entrée en vigueur du PMAD, la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances a également entrepris une réflexion sur l'élaboration d'une stratégie métropolitaine de mise en valeur des espaces industriels.

En ce qui concerne l'environnement, l'année 2012 a été témoin des premiers travaux amorçant la révision du *Plan de gestion des matières résiduelles*, dont un des principaux objectifs est d'augmenter la quantité de matières résiduelles qui est récupérée et recyclée afin de minimiser le recours à l'enfouissement.

La Communauté a également signé, avec le ministère du Conseil exécutif et le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), une entente pour le financement des premiers projets qui contribueront à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, soit : le Sentier cyclable et pédestre Oka – Mont-Saint-Hilaire, le corridor forestier du mont Saint-Bruno, le corridor forestier Châteauguay-Léry, le Parc-plage du Grand Montréal et le parc de la rivière des Mille-Îles. Des investissements d'au moins 150 M\$ seront réalisés dans ces secteurs d'ici 2018.

La Communauté a aussi participé aux efforts de mise en place d'une table de concertation régionale pour la gestion intégrée du Saint-Laurent dans le secteur du Grand Montréal. Mentionnons aussi la consultation publique concernant le projet de modification des normes sur les hydrocarbures aromatiques polycycliques, lequel vise à rétablir une certaine proportionnalité entre les efforts de réduction à la source exigés et la toxicité des contaminants.

En transport, la mise en œuvre et le suivi du PMAD ont mobilisé l'attention, notamment en ce qui a trait à la planification du transport terrestre et à son intégration dans l'aménagement. La Communauté a procédé à une importante consultation sur le financement du transport collectif dans la foulée de l'adoption du PMAD. À la suite du dépôt du rapport adopté à l'unanimité par les membres de la commission du transport sur les mesures de financement à privilégier pour assurer la réalisation du réseau de transport collectif de la région, le comité exécutif a transmis ses recommandations au gouvernement du Québec et a demandé aux partis politiques alors en campagne électorale de donner suite à la principale mesure, soit l'augmentation de la taxe sur l'essence à l'échelle métropolitaine et provinciale.

La Communauté a en outre réalisé les travaux techniques requis en vue d'identifier un projet de réseau artériel métropolitain. Sur la base de ces travaux, un projet de règlement identifiant le RAM, adopté en novembre par le conseil de la Communauté, a été transmis aux municipalités concernées. Le projet de règlement, avec les modifications requises le cas échéant, sera soumis au conseil de la Communauté pour adoption au printemps 2013.

Pour ce qui est du logement social, la Communauté a poursuivi les travaux prévus au *Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2009-2013*. La commission du logement social a notamment procédé au lancement de deux répertoires de bonnes pratiques en logement social et abordable, répondant ainsi aux besoins en information maintes fois exprimés par les élus et les administrations municipales du Grand Montréal. La Communauté a également produit un guide ayant pour titre : *Traitement des demandes de location d'un logement social par le Centre de services des Laurentides, Requérants du Grand Montréal*.

En 2012, la Communauté a continué d'offrir, avec son Observatoire Grand Montréal, un outil interactif très prisé des internautes et de tous ceux et celles qui s'intéressent à la région métropolitaine et à son évolution. Amorcés en 2010, les midis-conférences de l'Observatoire Grand Montréal se sont aussi poursuivis et ont connu à nouveau du succès. Une nouvelle orthophotographie du territoire a par ailleurs été complétée et livrée aux municipalités.

▼ BREF, L'ANNÉE 2012 FUT UNE AUTRE ANNÉE TRÈS CHARGÉE POUR LA COMMUNAUTÉ, QUI GARDERA LE CAP POUR BÂTIR, À L'HORIZON 2031, UN GRAND MONTRÉAL COMPÉTITIF, ATTRACTIF, SOLIDAIRE ET RESPONSABLE.

SAVIEZ-VOUS QUE ?

LES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

Depuis 2001, la Communauté a versé plus de 300 M\$ pour financer les grands équipements métropolitains, et ce, au bénéfice de tous les citoyens de la région métropolitaine de Montréal.

En 2012, la Communauté a contribué au financement du déficit d'exploitation du Jardin botanique (incluant l'Insectarium), du Planétarium, du Biodôme et du Cosmodôme pour une somme de 25,5 M\$.

De cette somme, 13,3 M\$ provenaient d'une subvention dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités signée avec le gouvernement du Québec pour la période 2007-2013. Des négociations seront effectuées, au cours de l'année 2013, pour le renouvellement de cette entente. La Communauté a également contribué au financement de ces équipements au moyen d'une quote-part de 12,2 M\$.

LA MISE EN ŒUVRE DU PMAD



Adopté par le conseil de la Communauté le 8 décembre 2011, le Plan métropolitain d'aménagement et de développement a reçu, le 12 mars 2012, l'avis favorable du gouvernement du Québec marquant officiellement son entrée en vigueur.

À partir de cette date, les conseils des 14 MRC et des agglomérations du territoire doivent, avant deux ans, soit d'ici mars 2014, adopter un règlement de concordance au Plan métropolitain. Les 82 municipalités du territoire disposeront ensuite d'une période de six mois pour assurer la concordance de leur réglementation d'urbanisme au schéma d'aménagement de leur MRC respective.

L'entrée en vigueur du PMAD agit donc comme un moteur de changement pour la mise à jour des outils régionaux et municipaux en référence aux enjeux d'aménagement actuels. À travers le processus de conformité prévu par la loi, la mise en œuvre du PMAD permettra en effet d'assurer une cohérence de la planification à plusieurs échelles—métropolitaine, régionale et locale—tout en favorisant une meilleure coordination des interventions gouvernementales sur le territoire du Grand Montréal.

C'est la MRC de L'Assomption qui remporte la distinction d'être la première instance régionale à se conformer au PMAD.

PLUSIEURS PRIX POUR LE PMAD

PRIX
D'EXCELLENCE

PRIX
DISTINCTION

PRIX
JEAN-PAUL-L'ALLIER

Avec l'élaboration et l'adoption du PMAD, la Communauté métropolitaine de Montréal a remporté, en 2012, plusieurs distinctions dont :

- ▶ le **Prix d'excellence** en urbanisme 2012, décerné par l'Institut canadien des urbanistes (ICU)
- ▶ un prix **Distinction** de l'Association québécoise du transport et des routes (AQTR)
- ▶ le **Prix Jean-Paul-L'Allier**, accordé par l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) aux élu(e)s des 82 municipalités formant la Communauté pour l'adoption d'une vision commune du développement et de l'aménagement de la grande métropole du Québec.

▼ DOSSIER (1) :

L'AGORA MÉTROPOLITAINE

Dans la foulée de la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), un comité formé d'élus et de citoyens a été mandaté par la Communauté métropolitaine de Montréal pour mettre sur pied l'Agora métropolitaine élus-citoyens.

Ce comité est coprésidé par Mme Helen Fotopulos, présidente de la commission de l'aménagement de la Communauté, ainsi que par Mme Florence Junca-Adenot, directrice du FORUM URBA 2015 de l'Université du Québec à Montréal.

La mise sur pied d'une Agora métropolitaine est l'une des mesures de suivi prévues au PMAD, entré en vigueur en mars dernier. La participation, via l'Agora métropolitaine, de la société civile au suivi du PMAD est un élément nouveau par rapport aux pratiques habituelles en matière d'urbanisme.

L'Agora portera sur l'avancement des travaux et permettra aux parties prenantes de s'informer, d'échanger, de débattre et de proposer des idées quant à la mise en œuvre du plan métropolitain.

Composé des huit élus de la commission de l'aménagement de la Communauté ainsi que de huit représentants de la société civile, le comité directeur de l'Agora métropolitaine est déjà à l'œuvre pour l'organisation de la première Agora qui se tiendra à l'hiver 2013.

Outre la présidente de la commission de l'aménagement et membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, Mme Helen Fotopulos, la commission de l'aménagement compte parmi les élus faisant partie du comité directeur de l'Agora :

- ▶ Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ; Mme Suzanne Roy, mairesse de la Ville de Sainte-Julie ; Mme Lorraine Guay-Boivin, membre du conseil de la Ville de Longueuil ; M. Basile Angelopoulos, vice-président du comité exécutif de la Ville de Laval ; M. Christian G. Dubois, membre du conseil de la Ville de Montréal ; M. David Pollock, maire de la Ville de Beaconsfield ; M. Robert L. Zambito, membre du conseil de la Ville de Montréal.

La représentation de la société civile est assurée par la présence, dans le comité directeur de l'Agora, de Mme Florence Junca-Adenot, de Mme Marie-Odile Trépanier ainsi que de M. Dinu Bumbaru, de M. Hubert Chamberland, de M. Pierre Giard, de M. Jean Hubert, de M. Denis Leclerc et de M. Owen Rose.

▼ DOSSIER (2) :

LE SENTIER CYCLABLE ET PÉDESTRE RELIANT OKA À MONT-SAINT-HILAIRE

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) considère le développement des transports actifs comme une composante importante d'une planification intégrée de l'aménagement et du transport. C'est pourquoi une des priorités du PMAD est le développement d'un réseau de vélo métropolitain.

Afin de soutenir cet objectif, la Communauté a amorcé la réalisation d'un plan directeur qui représentera la vision du *Réseau vélo métropolitain* à l'horizon 2031. L'élaboration de ce plan directeur devrait être terminée à l'automne 2013.

Un premier lien structurant de ce *Réseau vélo métropolitain* est la réalisation d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire.

Amorcée en février 2012, la planification de ce projet a été complétée en novembre 2012.

La réalisation du Sentier cyclable et pédestre Oka-Mont-Saint-Hilaire constituera un des volets importants de la future Trame verte et bleue du Grand Montréal, prévue par le PMAD. D'une longueur de 143 km, ce sentier :

- ▶ reliera les trois parcs nationaux de la région de Montréal (parc d'Oka, parc des Îles de Boucherville et parc du mont Saint-Bruno) ainsi que le Centre de la nature du mont Saint-Hilaire (partie de la Réserve de biosphère de l'UNESCO) ;
- ▶ traversera 17 municipalités : Oka, Saint-Joseph-du-Lac, Pointe-Calumet, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Deux-Montagnes, Laval, Montréal, Saint-Lambert, Longueuil, Boucherville, Saint-Bruno-de-Montarville, Varennes, Sainte-Julie, Saint-Basile-le-Grand, McMasterville, Beloeil, Mont-Saint-Hilaire.

Les travaux d'aménagement pour la réalisation du Sentier cyclable et pédestre Oka-Mont-Saint-Hilaire seront terminés en 2018 au coût total de 60 M\$, répartis entre le gouvernement du Québec, la CMM et les municipalités concernées.



LA TRAME VERTE ET BLEUE DU GRAND MONTRÉAL

Ce projet d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire représente un des cinq grands projets métropolitains retenus pour amorcer la mise en place de la Trame verte et bleue du Grand Montréal.

À cet effet, le gouvernement du Québec et la Communauté ont convenu de mettre sur pied un programme de financement tripartite et de procéder à la mise en œuvre de ces cinq grands projets métropolitains.

Le gouvernement du Québec a ainsi ciblé cinq projets métropolitains de mise en place de la Trame verte et bleue et a offert son appui financier à hauteur de 50 M\$ sur six ans. Au total, c'est une enveloppe de 150 M\$ qui sera consacrée à la réalisation des premiers projets de la Trame verte et bleue.

Outre le Sentier cyclable et pédestre Oka-Mont-Saint-Hilaire, les projets sont :

- ▶ la création d'un parc le long de la rivière des Mille-Îles ;
- ▶ la création d'un parc linéaire et de plages sur la digue de la Voie maritime ;
- ▶ la création d'un corridor écoforestier dans la région du mont Saint-Bruno, un corridor écologique de plus de 18 000 hectares ;
- ▶ le projet d'un corridor vert, entre Châteauguay et Léry, de plus de 79 hectares.

Ces cinq projets métropolitains contribueront de façon importante aux exigences du PMAD et permettront de jeter les bases de la Trame verte et bleue du Grand Montréal.

▼ DOSSIER (3) :

UNE DÉLÉGATION DE LA CMM EN MISSION DANS LE GRAND WASHINGTON

Du 5 au 8 juin 2012, une délégation de la Communauté métropolitaine de Montréal s'est rendue en mission dans la région métropolitaine de Washington, D.C., afin de se familiariser avec l'application des principes du *Transit-Oriented Development* (TOD) en contexte nord-américain.

Avec, à sa tête, la mairesse de Longueuil et vice-présidente du comité exécutif de la Communauté, Mme Caroline St-Hilaire, la délégation d'une trentaine de personnes était composée d'élus municipaux, de fonctionnaires municipaux ainsi que de représentants du gouvernement du Québec.

Accompagnée d'un élu de la région, M. Christopher Zimmerman, membre du *Arlington County Board* et spécialiste des TOD, la délégation a visité sept quartiers de banlieue de la capitale américaine conçus ou transformés en s'appuyant sur les principes du *Transit-Oriented Development*. Les participants ont rencontré sur les lieux visités différents intervenants locaux ayant participé activement à la conception ou à la mise en œuvre de ces quartiers, structurés autour du transport collectif.

Véritable laboratoire urbanistique, la région métropolitaine de Washington est l'endroit idéal pour observer l'évolution de quartiers de type TOD. La délégation de la Communauté métropolitaine de Montréal s'est donc rendue dans cette région pour s'intéresser de près à l'évolution de quartiers situés en milieux suburbains, soit dans les comtés d'Arlington, en Virginie, et de Montgomery, au Maryland.

Organisée au nom de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) par l'organisme *Vivre en Ville*, cette mission a permis d'en savoir davantage sur les stratégies employées, sur les erreurs parfois commises et sur les leçons ayant été tirées lors de la planification et de la mise en œuvre de ces quartiers de type TOD.

Cette mission a également contribué à mettre en lumière les acquis sur lesquels une région métropolitaine comme Montréal peut compter pour encourager, sur son territoire, le développement de quartiers de type TOD.

Rappelons qu'un des principaux choix d'aménagement du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), adopté en décembre 2011, est la localisation dans des quartiers de type TOD, d'au moins 40 % des nouveaux ménages d'ici 2031 (60 % si l'offre en transport en commun est augmentée).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mettre en œuvre le PMAD

LA CONFORMITÉ AU PMAD

Depuis l'entrée en vigueur du PMAD, la Communauté est appelée à évaluer la conformité des règlements de concordance des schémas d'aménagement et de développement (SAD) des municipalités régionales de comté (MRC), des modifications et révisions des SAD, ainsi que des interventions gouvernementales par rapport au PMAD. Ce processus d'évaluation de la conformité est balisé par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Pour encadrer l'exercice d'analyse de conformité, la Communauté s'est dotée d'un guide d'analyse de conformité. L'administration de la Communauté participe régulièrement à des rencontres d'échange portant sur les schémas des MRC et des agglomérations. La Communauté est également sollicitée pour des avis sur les modifications et révisions des SAD des MRC contiguës ainsi que par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour des recommandations sur des demandes d'usages autres qu'agricoles, d'inclusion et d'exclusion de terres agricoles en zone agricole décrétée.

SCHÉMA DE TROISIÈME GÉNÉRATION DE LA MRC DE L'ASSOMPTION

C'est la MRC de L'Assomption, avec son schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération, qui se distingue comme la première MRC du territoire métropolitain à se doter d'un schéma s'inscrivant dans la continuité du PMAD.

Adopté le 21 août 2012 selon le règlement 146, ce schéma a reçu son certificat de conformité au PMAD par le conseil de la CMM, le 27 septembre 2012, et est entré en vigueur le 19 décembre 2012.

La collaboration étroite entre la MRC de L'Assomption et la Communauté a permis de finaliser, dans un court délai, la révision du SAD afin que celui-ci prenne en compte les orientations, les objectifs et les critères du PMAD en vigueur.

ADOPTION D'UNE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE POUR LE GRAND MONTRÉAL ÉLABORÉE PAR LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT

Tel que prévu au Plan d'action 2012-2017 du PMAD, adopté en décembre 2011 en même temps que le PMAD, la Communauté s'est dotée, en 2012, d'une stratégie immobilière pour le Grand Montréal.

La démarche a débuté avec l'adoption, par le comité exécutif, d'un mandat de travail confié à la commission de l'aménagement visant à recommander une stratégie immobilière TOD et hors TOD pour le Grand Montréal. Le 25 octobre 2012, le comité exécutif de la Communauté a adopté le rapport relatif à l'établissement de cette stratégie déposée par la commission.

LA STRATÉGIE PROPOSÉE SE DÉCLINE EN CINQ AXES D'INTERVENTIONS :

AXE 1 ▼

L'exercice de conformité des schémas d'aménagement et de développement des MRC et des agglomérations aux orientations, aux objectifs et aux critères du PMAD ;

AXE 2 ▼

La signature d'ententes « Municipalités-CMM-MAMROT » visant la réalisation de projets résidentiels novateurs de démonstration dans les aires TOD ;

AXE 3 ▼

L'acquisition de connaissances et sensibilisation ;

AXE 4 ▼

La mise en place d'un programme incitatif s'adressant aux municipalités qui souhaitent réaliser un projet de développement ou de redéveloppement conforme aux orientations, aux objectifs et aux critères du PMAD ;

AXE 5 ▼

L'adaptation des programmes gouvernementaux et l'harmonisation des interventions des partenaires publics.

APPUI À LA RÉALISATION DE SEPT PROJETS NOVATEURS DE TYPE TOD

En lien avec l'axe 2 de la stratégie immobilière, laquelle prévoit la signature d'ententes tripartites pour la réalisation de projets résidentiels novateurs de démonstration, des ententes ont été conclues pour sept aires TOD identifiées dans le PMAD, soit :

- ▶ à Montréal, le site autour de la station de métro Namur ;
- ▶ à Longueuil, le site autour de la gare Saint-Hubert ;
- ▶ à Laval, le site autour de la gare Vimont ;
- ▶ dans la couronne Nord, les sites autour de la gare Deux-Montagnes (à l'ouest) et autour de la future gare Repentigny (à l'est) ;
- ▶ dans la couronne Sud, les sites autour de la gare Candiac (à l'ouest) et de la gare Saint-Basile-le-Grand (à l'est).

Une aide maximale de 100 000 \$, financée à parts égales par le Fonds d'initiative et de rayonnement de la Métropole du Secrétariat à la région métropolitaine et la Communauté, est prévue pour chacun de ces projets, pour un total de 700 000 \$.

TENUE D'UN FORUM DE RÉFLEXION SUR LES QUARTIERS TOD

Réunissant plus de 250 participants, un forum de réflexion sur les quartiers de type TOD s'est tenu le 17 octobre 2012. Le public présent à cette occasion était principalement composé d'élus municipaux, de représentants gouvernementaux, de planificateurs urbains, d'urbanistes, de responsables en transport, d'universitaires et de promoteurs.

L'événement, organisé par le FORUM URBA 2015 en collaboration avec la CMM, avait pour objectif :

- ▶ de diffuser de l'information sur les principes d'aménagement de quartiers TOD ;
- ▶ de rendre public le rapport de la mission TOD organisée en juin 2012 dans la région de Washington ;
- ▶ d'annoncer et de présenter les sept projets pilotes TOD retenus pour la région de Montréal ;
- ▶ d'animer les échanges autour des stratégies d'implantation de quartiers de type TOD.

Le forum a été suivi d'une conférence donnée par M. Christopher Zimmerman, spécialiste en planification et en mise en œuvre de projets de type TOD et membre du conseil du comté d'Arlington.



PUBLICATION D'UN RECUEIL D'EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES EN AMÉNAGEMENT DE STATIONNEMENT

L'aménagement de stationnements dans le Grand Montréal doit dorénavant tenir compte des objectifs du PMAD. Qu'il soit question de stationnements incitatifs dans les aires TOD ou de stationnements associés aux activités résidentielles et économiques (commerces, industries), leur aménagement doit désormais viser à minimiser leur empreinte au sol et à améliorer leur intégration dans le milieu d'insertion, de manière à restreindre la consommation d'espace et à concourir à la qualité de milieux de vie durables.

Le *Recueil d'exemples de bonnes pratiques en aménagement de stationnement*, réalisé à l'automne 2012 et disponible sur le site Internet de la Communauté, vise à illustrer et à décrire plusieurs exemples de bonnes pratiques en matière d'aménagement de stationnements de surface, étagés et souterrains. Ce recueil présente 14 stationnements existants et quatre projets fictifs intégrant une variété de principes exemplaires et novateurs.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Quand les résultats sont au rendez-vous

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT

PRÉSIDENTE

- ▶ Madame Helen Fotopoulos
Membre du conseil de la Ville de Montréal

VICE-PRÉSIDENTES

- ▶ Madame Chantal Deschamps
Mairesse de la Ville de Repentigny
- ▶ Madame Suzanne Roy*
Mairesse de la Ville de Sainte-Julie

MEMBRES

- ▶ Monsieur Basile Angelopoulos
Vice-président du comité exécutif de la Ville de Laval
- ▶ Monsieur Christian G. Dubois
Membre du conseil de la Ville de Montréal
- ▶ Madame Lorraine Guay-Boivin*
Membre du conseil de la Ville de Longueuil
- ▶ Monsieur Edward Janiszewski¹
Maire de la Ville de Dollard-Des Ormeaux
- ▶ Monsieur David Pollock*²
Membre du conseil de la Ville de Montréal
- ▶ Monsieur Robert L. Zambito*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

¹ Jusqu'au 1^{er} mai 2012.

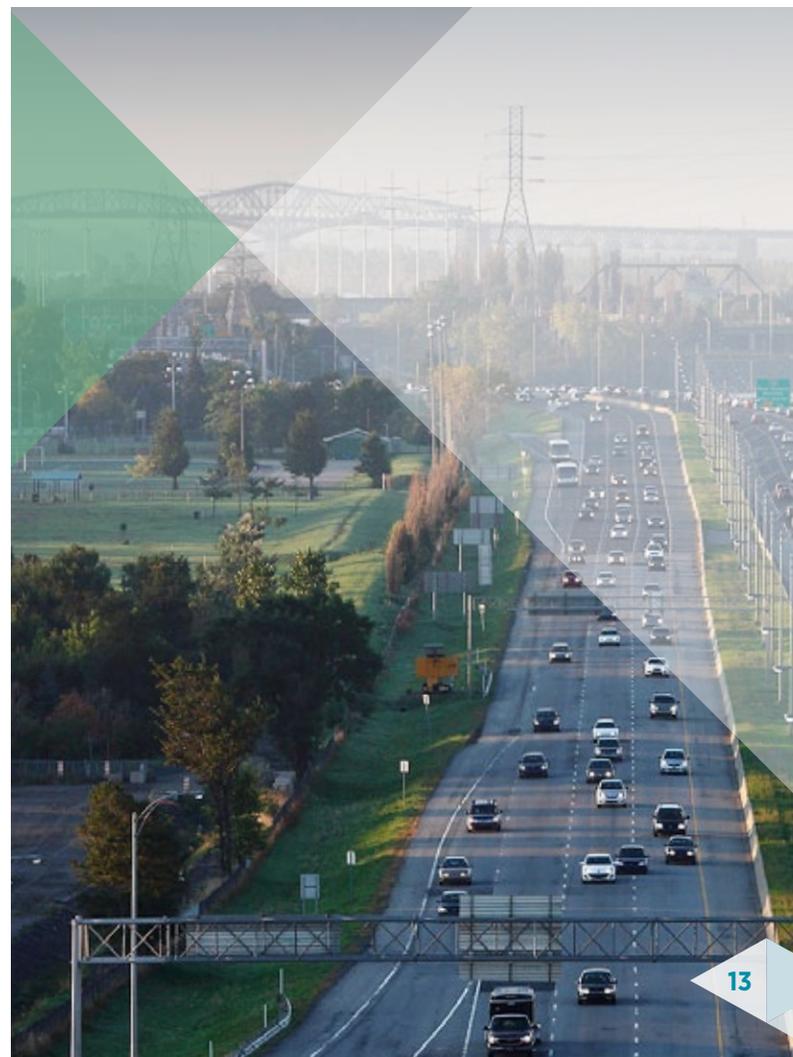
² Depuis sa nomination le 14 juin 2012.

* Élus municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal

La stratégie découlant de la mise à jour du Plan de développement économique 2010-2015 est maintenant à mi-parcours. Cette stratégie vise avant tout à combler l'écart de croissance entre le Grand Montréal et les autres métropoles nord-américaines. En 2012, plusieurs éléments du plan d'action ont été mis en œuvre et les résultats sont au rendez-vous.

L'adoption de deux plans directeurs, soit celui de l'attraction d'investissements directs étrangers (IDE) et celui de l'attraction de talents stratégiques, a donné le coup d'envoi à deux grands chantiers de travail. En effet, au niveau des IDE, Montréal International a préparé et mis en œuvre des stratégies sectorielles de prospection d'IDE en collaboration avec les grappes concernées dans les domaines des sciences de la vie, des technologies de l'information et des communications, de l'aéronautique et des technologies propres.

En ce qui a trait à l'attraction de talents, des discussions sont en cours entre la Communauté, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, le ministère des Finances et de l'Économie et le ministère du Conseil exécutif afin de finaliser le plan d'affaires que Montréal International devra concrétiser.





LE SUCCÈS DES GRAPPES MÉTROPOLITAINES

La stratégie des grappes métropolitaines, fer de lance du Plan de développement économique de la Communauté, continue de porter ses fruits. Dans la région métropolitaine de Montréal, où l'économie s'oriente vers une économie du savoir et de services, les grappes industrielles constituent le maillon central de la dynamique d'innovation, permettant de tirer profit de la créativité des meilleurs talents de la métropole.

Ayant fait la preuve d'une mobilisation industrielle derrière une vision commune, le succès des grappes métropolitaines, leurs résultats et les retombées de leurs initiatives démontrent clairement leur valeur ajoutée pour la compétitivité des secteurs industriels qu'elles représentent.



Encore en 2012, les grappes industrielles et leurs succès attirent de nouveaux joueurs. D'autres secteurs se mobilisent afin de tirer profit du modèle maintenant éprouvé. En 2012, les entreprises du secteur du transport et de la logistique ont démarré la grappe CargoM dans le but de faire connaître le positionnement de Montréal comme plaque tournante du transport des marchandises, d'assurer le partage des pratiques et des technologies de pointe, d'influencer l'harmonisation et la simplification de la réglementation, et de favoriser l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre dans les différents secteurs de l'industrie.



De plus en 2012, une huitième grappe a été mise sur pied : la grappe industrielle de l'aluminium du Québec. Sa mission sera de favoriser la synergie et l'arrimage entre les grands marchés des utilisateurs et les acteurs de la chaîne industrielle de l'aluminium en misant sur la formation, l'innovation et le développement technologique pour en accroître la transformation ainsi que l'utilisation.

Finalement, en concordance avec le Plan d'action 2012-2017 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement, des discussions sont en cours sur la mise en place de la grappe bioalimentaire. Une mise à jour de l'étude de faisabilité qui avait été réalisée en 2009 permettra de déterminer si les conditions sont rassemblées pour créer cette nouvelle grappe.

UNE ANNÉE DE COLLABORATION

Fruit d'une collaboration exemplaire, les grappes se sont dotées d'un portail Web «Grappes Montréal, Cap sur l'innovation», un lieu commun et un point central d'information sur les grappes et leurs partenaires et un outil de rayonnement international pour les grappes du Grand Montréal. Depuis la mise en ligne du site Web et des autres médias sociaux en mai 2012, ce sont plus de 525 professionnels intéressés par le sujet qui maintiennent un lien avec les grappes et leur développement. Le site Web a recueilli à lui seul plus de 25 000 pages vues depuis son lancement.



L'année 2012 en fut une de collaboration intergrappes. En plus de collaborer à la mise en ligne du portail «Grappes Montréal», les membres des équipes des secrétariats de grappes se sont réunis pour une première session de travail conjointe. Lors de cette première «journée des grappes», les équipes d'Aéro Montréal, du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, d'Écotech Québec, de Finance Montréal, de Montréal InVivo et de TechnoMontréal ont partagé leurs expériences et exploré les avenues d'une plus grande collaboration.



Ces discussions ont notamment permis d'identifier le potentiel de visibilité d'une participation conjointe à C2-MTL. L'événement C2-MTL permettra de faire rayonner ces avantages concurrentiels du Grand Montréal en offrant une excellente plateforme de visibilité, ce qui contribue à démarquer le Grand Montréal parmi les nombreuses régions qui cherchent à se positionner en tant que villes créatives. Les grappes auront donc l'occasion d'accroître leur visibilité au cours de l'événement de 2013, lequel accueillera des conférenciers internationaux de prestige, dont le designer Philippe Starck; l'homme d'affaires Richard Branson; le PDG de GE Healthcare Systems, Tom Gentile; le PDG de TOMS, Blake Mycoskie; et le fondateur d'ING Direct, Arkadi Kuhlmann.





VERS UNE STRATÉGIE DE MISE EN VALEUR DES ESPACES INDUSTRIELS

L'adoption, en décembre 2011, du Plan métropolitain d'aménagement et de développement a amené le comité exécutif à confier à la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances le mandat d'élaborer une stratégie métropolitaine de mise en valeur des espaces industriels.

Cette stratégie, qui est l'une des actions prévues dans le Plan d'action 2012-2017, devra mettre à profit les outils actuels de développement économique de la région, notamment les grappes métropolitaines, Montréal International et les partenaires que sont les municipalités régionales de comté (MRC), les centres locaux de développement (CLD) et les corporations de développement économique.

Les travaux en vue de l'élaboration de cette stratégie se sont faits via un comité de pilotage regroupant les principaux acteurs de la région métropolitaine en matière de développement économique au cours de six rencontres de la commission. Jusqu'à maintenant, la commission a fait état de la situation de l'offre et de la demande d'espaces industriels, a établi les principaux enjeux, a déterminé les axes de développement de la stratégie ainsi que les orientations stratégiques et a défini un plan d'action. La prochaine étape consiste à transmettre le rapport de la commission au comité exécutif de la Communauté. La Stratégie de mise en valeur des espaces industriels devrait être adoptée par le comité exécutif au cours de l'année 2013.



COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS ET DES FINANCES

PRÉSIDENTE

- Madame Sylvie Parent*
Membre du comité exécutif de la Ville de Longueuil

VICE-PRÉSIDENTES

- Madame Chantal Deschamps
Mairesse de la Ville de Repentigny
- Madame Andrée Hénault*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

MEMBRES

- Monsieur Harout Chitilian*³
Membre du conseil de la Ville de Montréal
- Madame Suzanne Dansereau
Mairesse de la Ville de Contrecoeur
- Madame Suzan Clarke*⁴
Membre du conseil de la Ville de Montréal
- Monsieur Norman Girard*
Membre du conseil de la Ville de Laval
- Monsieur Bill McMurchie
Maire de la Ville de Pointe-Claire
- Monsieur Lionel Perez*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

³ Jusqu'au 29 février 2012.

⁴ Depuis sa nomination le 14 juin 2012.

* Élus municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal

ENVIRONNEMENT

Vers une Trame verte et bleue

et bleue

LA TRAME VERTE ET BLEUE DU GRAND MONTRÉAL

La commission de l'environnement déposait, en août 2012, son *Rapport sur la stratégie pour la mise en place de la Trame verte et bleue du Grand Montréal*. Dans cette foulée, la Communauté signait, avec le ministère du Conseil exécutif et le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), une entente pour le financement de projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Le gouvernement du Québec contribue à la hauteur de 50 M\$, tout comme le font la Communauté et les municipalités participantes.

Cinq projets métropolitains seront donc à l'honneur au cours des cinq prochaines années, soit : le Sentier cyclable et pédestre Oka – Mont-Saint-Hilaire, le corridor forestier du mont Saint-Bruno, le corridor forestier Châteauguay-Léry, le Parc-plage du Grand Montréal et le parc de la rivière des Mille Îles. Des investissements d'au moins 150 M\$ seront réalisés dans ces secteurs d'ici 2018.

LE PMAD ET LE PROJET D'UNE TRAME VERTE ET BLEUE DU GRAND MONTRÉAL

Rappelons que le PMAD, entré en vigueur en mars 2012, reconnaît l'importance de conserver la diversité biologique et de se doter d'un objectif de 17 % (objectif de la Conférence de Nagoya) du territoire protégé. Pour ce faire, le PMAD identifie un potentiel de protection composé principalement de bois et de corridors forestiers métropolitains, de plans d'eau et de milieux humides.

Pour assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel, le PMAD propose de s'appuyer sur un réseau récréotouristique métropolitain structuré autour d'une Trame verte et bleue. La Trame permettra à la population de profiter pleinement de ces lieux de détente, de culture et de récréation tout en contribuant aux objectifs de protection des milieux naturels.

Dans le but d'évaluer les perspectives de conservation des milieux naturels qui permettront l'atteinte des objectifs du PMAD, un représentant de la Communauté a été invité à participer, en juin, à une Mission de coopération franco-québécoise sur la mise en place de corridors écologiques, organisée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

La Communauté a également contribué à l'organisation d'un atelier sur les « Pistes de mise en œuvre pour la protection des milieux naturels de la Communauté métropolitaine de Montréal », tenu en novembre à l'Île Saint-Bernard (Châteauguay).

Enfin, la Communauté collabore à une étude dirigée par la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est, qu'elle finance également et qui vise à déterminer les principaux enjeux de protection et de mise en valeur des collines Montérégiennes.

LES FONDS BLEU ET VERT

Instauré en 2002, le Plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu (Fonds bleu) a contribué au financement de quelque 68 projets d'une valeur globale de plus de 41,9 M\$, dont 6 M\$ proviennent du gouvernement du Québec, 10,5 M\$ de la Communauté, et plus de 25,5 M\$ des municipalités participantes. En 2012, 15 projets riverains sur l'ensemble du territoire métropolitain ont fait l'objet d'un suivi de réalisation.

Le Programme d'acquisition et de conservation des espaces boisés (Fonds vert) a permis, pour sa part, de contribuer à hauteur de 1,8 M\$ à six projets d'acquisition d'espaces boisés à des fins de conservation qui ont nécessité des investissements totaux de plus de 12 M\$.

LA GESTION INTÉGRÉE DU SAINT-LAURENT

La signature, le 29 novembre 2011, de l'Entente Canada-Québec pour le Saint-Laurent 2011-2026, a amorcé la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL). Cette cinquième phase de l'Entente Canada-Québec sur le fleuve identifie les communautés métropolitaines afin d'assurer la coordination et l'animation de tables de concertation régionales pour la gestion intégrée du Saint-Laurent.

Ces tables regroupent les acteurs de l'eau de la zone du Grand Montréal en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs et des divers milieux intéressés dont les milieux gouvernemental, autochtone, municipal, économique, communautaire et environnemental, agricole ainsi que les zones d'intervention prioritaire (ZIP) et les organismes de bassin versant (OBV).

Au cours de l'année 2012, la Communauté a donc travaillé à la mise en place de cette instance avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et avec les comités ZIP. Une étroite collaboration entre la Communauté et quatre comités ZIP a permis d'assurer une représentation adéquate du territoire compris entre la frontière ontarienne et Sorel. Le Comité ZIP Jacques-Cartier assure la coordination et la mise en place de la Table de concertation régionale pour le secteur du Grand Montréal.



L'ASSAINISSEMENT DES EAUX

L'entrée en vigueur de l'ensemble des normes du *Règlement numéro 2008-47 sur l'assainissement des eaux*, le 1^{er} janvier 2012, a donné lieu à la mise à jour de guides d'information et de l'outil informatisé développés afin d'appuyer les municipalités dans le suivi des établissements assujettis à la caractérisation.

Le 25 octobre 2012, la commission de l'environnement s'est vu confier, par le comité exécutif, le mandat de faire une consultation publique concernant le projet de modification des normes sur les hydrocarbures aromatiques polycycliques au *Règlement numéro 2008-47 sur l'assainissement des eaux*. Cette modification vise à rétablir une certaine proportionnalité entre les efforts de réduction à la source exigés et la toxicité des contaminants. Huit mémoires ont été déposés à l'échéance du 14 décembre 2012.

À la suite de la séance publique de janvier 2013, la commission a transmis ses recommandations au comité exécutif et au conseil de la Communauté pour une modification au Règlement.

L'ASSAINISSEMENT DE L'ATMOSPHÈRE

La Communauté a poursuivi son processus d'encadrement et de financement des activités d'assainissement de l'atmosphère sur l'Île de Montréal. De plus, les travaux portant sur l'élaboration d'un processus de reddition de comptes ainsi qu'un engagement financier sur plusieurs années se poursuivent en collaboration avec le MDDEFP.

LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

À la suite de l'annonce gouvernementale de la nouvelle *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, la Communauté a produit une étude préalable à la révision du PMGMR afin de prévoir les quantités de résidus produits sur le territoire au cours des prochaines années, ceci en conformité avec les prévisions démographiques inscrites au PMAD.

Devant l'imminence du déclenchement du processus de révision du PMGMR, la Communauté s'est aussi concentrée sur le rassemblement des données qui lui permettront de produire un bilan 2006-2011 de la gestion des matières résiduelles dans le Grand Montréal. Le bilan servira, en outre, de document déclencheur afin de dresser les grandes lignes du PMGMR révisé.

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

PRÉSIDENT(E)

- ▶ Monsieur Alexandre Duplessis*⁵
Maire de la Ville de Laval
- ▶ Madame Martine Beaugrand*⁶
Membre du conseil de la Ville de Laval

VICE-PRÉSIDENTES

- ▶ Madame Ginette Marotte*
Membre du conseil de la Ville de Montréal
- ▶ Madame Nathalie Simon*
Mairesse de la Ville de Châteauguay

MEMBRES

- ▶ Madame Anne Barabé*
Membre du conseil de la Ville de Boucherville
- ▶ Monsieur Richard Bélanger
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève
- ▶ Madame Maria Calderone*⁷
Membre du conseil de la Ville de Montréal
- ▶ Madame Jane Cowell-Poitrass*⁸
Membre du conseil de la Ville de Montréal
- ▶ Monsieur Jean-Marc Robitaille
Maire de la Ville de Terrebonne
- ▶ Monsieur Frank Venneri
Membre du conseil de la Ville de Montréal

⁵ Président jusqu'au 23 novembre 2012 et membre jusqu'au 13 décembre 2012.

⁶ Membre et présidente depuis sa nomination le 13 décembre 2012.

⁷ Jusqu'au 10 septembre 2012.

⁸ Depuis sa nomination le 15 novembre 2012.

* Élus municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal

LOGEMENT SOCIAL ET ABORDABLE

Deux répertoires de bonnes pratiques

Le 21 septembre 2012, en présence d'une centaine de personnes, la commission du logement social a procédé au lancement de deux répertoires de bonnes pratiques en logement social et abordable.

À l'occasion de ce lancement, M. Guy Pilon, maire de Vaudreuil-Dorion, a déclaré :

« CES RÉPERTOIRES RÉPONDENT AUX BESOINS EN INFORMATION
MAINTES FOIS EXPRIMÉS PAR LES ÉLUS ET LES ADMINISTRATIONS MUNICIPALES
DU GRAND MONTRÉAL. LA COMMISSION EST CONVAINCUE QUE CES BONNES
PRATIQUES SAURONT INSPIRER DE NOUVEAUX PROJETS. »





La publication de ces deux répertoires, résultant du mandat confié à la commission du logement social par le comité exécutif, a pour effet de documenter les mesures que peuvent adopter les municipalités pour soutenir le développement du logement social et abordable ainsi que les initiatives de soutien communautaire et d'aide à la personne dans les projets de logements sociaux et communautaires.

Pour mener à bien ce mandat, la commission a tenu, au printemps et à l'automne 2011, deux séries de consultations auprès d'experts et d'intervenants clés. En dehors du cadre des séances de consultation, plusieurs autres intervenants ont été invités à partager leurs expériences avec la commission.

Au printemps 2012, la commission s'est réunie à deux reprises pour finaliser le contenu des deux répertoires de bonnes pratiques. L'expertise des membres de la Table Communauté-municipalités en logement social, qui regroupe des professionnels et des responsables de l'habitation des cinq secteurs de la Communauté, a également été sollicitée.

Les élus de la commission du logement social ont également effectué une visite des Habitations Jeanne-Mance afin de rencontrer les gestionnaires et certains partenaires de cet important complexe de logements sociaux situé au cœur du centre-ville de Montréal. Cette visite leur a permis de mieux appréhender les besoins des populations résidentes et les défis auxquels font face les gestionnaires des projets de logements sociaux.

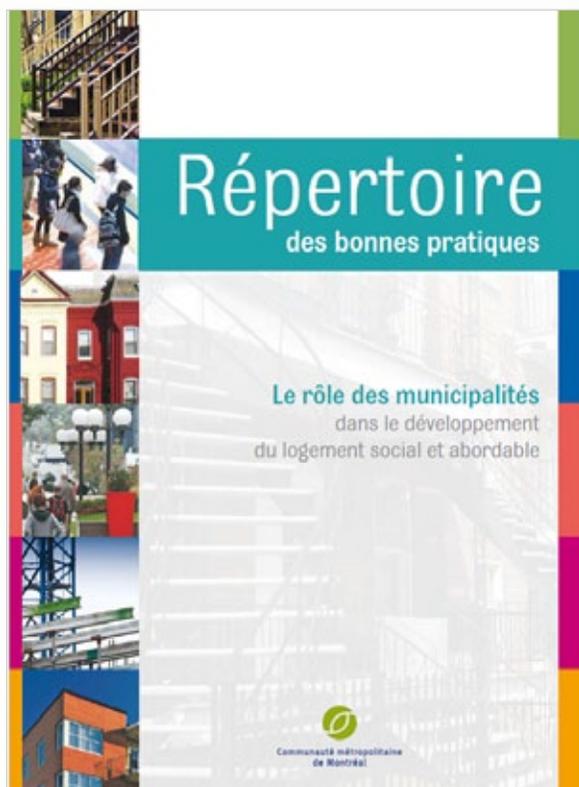


Dans l'ordre habituel :

- ▶ M. Alvaro Farinacci, vice-président de la commission du logement social (CLS) de la Communauté
- ▶ Mme Elizabeth-Ann Doyle, promotrice de l'organisme MU
- ▶ Mme Lucie Côté, agente de développement social et communautaire à la CHJM
- ▶ Mme Danielle Juteau, directrice générale de la CHJM
- ▶ Mme Clementina Teti-Tomassi, membre de la CLS
- ▶ M. Guy Pilon, président de la CLS.

LE PREMIER DOCUMENT

Le premier document a pour titre *Répertoire des bonnes pratiques : le rôle des municipalités dans le développement du logement social et abordable*. Une première section traite des différents moyens que les municipalités peuvent déployer pour soutenir le développement de projets de coopératives et d'OBNL d'habitation. La seconde section documente les outils et les mesures à la disposition des municipalités pour soutenir la conservation, la rénovation et la construction de logements locatifs privés destinés aux ménages à revenu modeste. Ce répertoire compte une vingtaine de fiches et une dizaine d'études de cas. La consultation de ce répertoire permet de saisir, pour chaque type d'initiative, quels sont les avantages et les limites, le fonctionnement, l'impact financier, les partenaires impliqués, les facteurs de réussite et la transférabilité de l'expérience.



LE SECOND DOCUMENT

Le second document publié a pour titre *Répertoire des bonnes pratiques : le soutien communautaire et l'aide à la personne en logement social et abordable*. Une vingtaine de projets pour les personnes âgées, les personnes seules, les familles, les enfants et les adolescents, les personnes avec des problèmes de santé mentale ou à risque d'itinérance font l'objet d'une étude de cas. Ce répertoire regroupe des projets implantés dans les habitations à loyer modique (HLM), en OBNL et en COOP d'habitation ainsi que des initiatives destinées aux bénéficiaires du programme de Supplément au loyer (PSL) vivant dans des logements privés.



Ces répertoires regroupent l'éventail des possibilités d'interventions. Ainsi, les personnes désireuses d'agir en ces matières seront à même d'évaluer quelles sont les options les mieux adaptées à leurs besoins et à leurs ressources. Elles y trouveront également une foule d'informations permettant leur mise en place.

Les répertoires ont été diffusés auprès de tous les partenaires de la Communauté. De nombreuses demandes en provenance de tout le Québec ont été adressées à la Communauté. La publication du répertoire sur le soutien communautaire a fait l'objet d'un article à l'automne dans le bulletin de liaison des intervenants socio-communautaires en HLM *Mobilise-toit*, une publication du Regroupement des offices municipaux d'habitation du Québec.

Le 22 octobre, à la demande de la Commission de l'habitation et du logement social de Longueuil, la Communauté a fait une présentation du répertoire portant sur le rôle des municipalités dans le développement du logement social et abordable.

PROJET PILOTE DE TRAITEMENT DES DEMANDES DE LOGEMENTS SOCIAUX DU CENTRE DE SERVICE DES LAURENTIDES

En novembre 2012, la Communauté a participé à une rencontre convoquée par le Centre de services (CS) des Laurentides, événement auquel assistaient aussi des représentants de la SHQ et de la Corporation de gestion informatique des offices municipaux d'habitation (COGI-OMH). Cette rencontre avait pour but la mise en œuvre d'un projet pilote de centre de traitement des demandes d'admission par le CS des Laurentides. Ce projet pilote concerne les demandes des OMH des municipalités de Blainville, de Sainte-Thérèse, de Bois-des-Filion, de Rosemère ainsi que des OMH hors du territoire de la Communauté suivants: Mont-Tremblant, Sainte-Adèle et Saint-Faustin.

À la suite de cette rencontre, la Communauté a produit un guide destiné au personnel du projet pilote, lequel a pour titre: *Traitement des demandes de location d'un logement social par le Centre de services des Laurentides, Requérants du Grand Montréal.*





COMMISSION DU LOGEMENT SOCIAL

PRÉSIDENT

- ▶ Monsieur Guy Pilon⁹
Maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion
- ▶ Monsieur Pierre Charron¹⁰
Maire de la Ville de Saint-Eustache

VICE-PRÉSIDENTS

- ▶ Madame Monique Brisson*
Membre du comité exécutif de la Ville de Longueuil
- ▶ Monsieur Alvaro Farinacci
Membre du conseil de la Ville de Montréal

MEMBRES

- ▶ Monsieur Daniel Bélanger*
Membre du conseil de la Ville de Montréal
- ▶ Madame Ginette Grisé*
Membre du conseil de la Ville de Laval
- ▶ Monsieur Alain Tassé*
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
- ▶ Madame Clementina Teti-Tomassi*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

⁹ *Président jusqu'au 13 décembre 2012.*

¹⁰ *Président depuis le 13 décembre 2012.*

* *Élus municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal*

TRANSPORT

Plusieurs réalisations significatives

UNE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE FINANCEMENT DU TRANSPORT EN COMMUN

Le réseau de transport en commun métropolitain représentant l'armature du PMAD, le développement et le financement de ce réseau est une priorité pour la Communauté. En novembre 2011, le comité exécutif a donc mandaté la commission du transport pour évaluer de nouvelles sources de revenus qui pourraient être mises en place afin de pourvoir au financement adéquat du transport en commun métropolitain et de lui faire des recommandations à cet effet.

Pour réaliser ce mandat, la commission du transport a notamment procédé à une démarche de consultation constituée de deux volets : le premier était axé sur des rencontres particulières avec des experts et le second consistait en des séances de consultation publique. Les séances de consultation publique se sont tenues au cours des mois d'avril et de mai 2012 et, au total, 107 mémoires ont été transmis à la commission du transport. De ce nombre, 63 ont fait l'objet d'une présentation.

LE PMAD ET LE DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU DE VÉLO MÉTROPOLITAIN

Une des priorités du PMAD en matière de transport actif est le développement d'un réseau de vélo métropolitain à des fins utilitaires et récréatives permettant d'assurer la liaison entre les différents secteurs du Grand Montréal et procurant une accessibilité aux équipements de transport, aux pôles d'emplois, aux secteurs commerciaux, aux stations de transport en commun, aux attraits récréotouristiques de la Trame verte et bleue et aux attraits patrimoniaux.

Afin de soutenir son objectif de favoriser la mobilité active à l'échelle métropolitaine, la Communauté a amorcé, en 2012, la réalisation d'un plan directeur qui énoncera une vision et des interventions en vue de mettre en place, sur l'ensemble du territoire métropolitain, un réseau cyclable utilitaire et de loisir à l'horizon 2031. Ce Réseau vélo métropolitain, complet et de qualité, constituera non seulement un équipement attrayant pour les citoyens du Grand Montréal, mais aussi un produit complémentaire à l'offre touristique actuelle.

La commission a déposé son rapport au comité exécutif au mois d'août 2012. À la suite de ce dépôt, le comité exécutif rendait public le rapport et adressait ses demandes aux partis politiques du Québec dans le cadre de la campagne électorale. Les principales demandes étaient :

EN TERMES DE NOUVELLES SOURCES DE FINANCEMENT :

- ▶ De majorer de 0,5 cent par année, au cours des 10 prochaines années et en tenant compte du rythme des investissements, la taxe sur l'essence sur le territoire métropolitain ;
- ▶ D'indexer la taxe sur les droits d'immatriculation, de procéder à une modulation de la taxe sur les droits d'immatriculation selon le nombre de cylindrées des véhicules et d'y soumettre les véhicules commerciaux sur le territoire métropolitain ;
- ▶ De majorer de l'équivalent de 2 cents par litre d'essence, à l'échelle du Québec, le budget consacré au transport en commun ;
- ▶ D'amorcer les études relatives à la tarification routière métropolitaine ainsi que les autres études portant sur la taxation du stationnement, sur la contribution additionnelle du secteur privé, sur la captation de la valeur foncière et sur l'harmonisation de la tarification métropolitaine.

EN TERMES D'INVESTISSEMENT :

- ▶ De compléter l'ordonnancement et le calendrier de réalisation des projets de transport en commun.

LE SENTIER CYCLABLE ET PÉDESTRE ENTRE OKA ET MONT-SAINT-HILAIRE

En 2012, une étude de faisabilité a également été réalisée en partenariat avec les municipalités afin de déterminer le tracé et les interventions à effectuer d'ici 2017 dans le cadre de l'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre de 140 km permettant de relier entre eux les parcs nationaux d'Oka, les Îles-de-Boucherville, le mont Saint-Bruno, le Centre de la Nature du mont Saint-Hilaire ainsi que plusieurs autres espaces verts et bleus du Grand Montréal.

Les travaux pour l'aménagement de ce premier lien structurant du réseau vélo métropolitain s'amorceront en 2013.

La réalisation de ce premier grand projet cyclable métropolitain, estimé à 60 M\$, est possible grâce à un financement tripartite du gouvernement du Québec, de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et des municipalités. Une entente à cet effet a été conclue entre la CMM et le gouvernement du Québec en juillet 2012. Ces derniers ont également convenu des modalités de l'aide financière qui sera accordée aux municipalités pour la réalisation du sentier par l'adoption d'un programme d'aide.

L'ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE RÉSEAU ARTÉRIEL MÉTROPOLITAIN

L'identification du réseau artériel métropolitain (RAM) sur le territoire de la Communauté vise à donner suite à la demande du gouvernement du Québec, formulée dans l'avis gouvernemental favorable sur le PMAD, marquant, en mars 2012, l'entrée en vigueur de celui-ci. De plus, il s'agit d'une des actions prévues dans le Plan d'action 2012-2017 du PMAD.

La Communauté a ainsi réalisé, entre les mois de mai et octobre 2012, les travaux techniques requis en vue d'identifier un projet de RAM en s'appuyant sur les dispositions de l'article 158.1 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*. Ces travaux ont été effectués en partenariat avec les intervenants présents au sein du comité Mobilité Montréal, dont le ministère des Transports du Québec (MTQ) et Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI), auxquels ont été associés des représentants des cinq secteurs de la Communauté.

Sur la base des travaux techniques, un projet de règlement identifiant le RAM a été soumis au conseil de la Communauté le 15 novembre 2012, et a alors été adopté. Le 19 novembre, conformément à l'article 158.1 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, le projet de règlement a été transmis aux municipalités dont le territoire est compris dans celui de la Communauté, au MTQ et à l'Agence métropolitaine de transport. Ceux-ci disposent d'un délai de 90 jours pour transmettre leur avis à la Communauté. Le projet de règlement ainsi que les modifications requises, le cas échéant, seront par la suite soumis au conseil de la Communauté pour adoption au printemps 2013 sur recommandation du comité exécutif.

Le réseau artériel métropolitain devra être complémentaire au réseau routier métropolitain. L'adoption du projet de règlement identifiant le RAM a pour objectif d'appuyer les efforts d'optimisation des conditions de circulation sur le territoire métropolitain en appui au réseau routier supérieur se trouvant sous la responsabilité du MTQ.

APPROBATION DES PLANS STRATÉGIQUES DE LA STM ET DE L'AMT

En vertu de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, la CMM approuve les ajustements et les révisions des plans stratégiques de développement du transport métropolitain de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et des sociétés de transport en commun de son territoire.

Suite au dépôt pour approbation par la CMM, en 2012, le comité exécutif de la Communauté confiait à la commission du transport le mandat de formuler des recommandations concernant l'approbation du Plan stratégique (Vision 2020) de l'Agence métropolitaine de transport et du Plan stratégique 2020 de la Société de transport de Montréal (STM). Pour ce faire, la commission a évalué la contribution des plans stratégiques de l'AMT et de la STM à l'atteinte des objectifs, des priorités, des critères et des cibles que la Communauté s'est donnée en matière de planification des transports en commun dans son Plan métropolitain d'aménagement et de développement. La commission a déposé ses recommandations au comité exécutif en mai 2012.

En juin 2012, le conseil de la CMM approuvait le Plan stratégique 2020 de l'Agence métropolitaine de transport et le Plan stratégique 2020 de la Société de transport de Montréal (STM).



PORTRAIT DU PRIX DE L'ESSENCE À LA POMPE DANS LES PRINCIPALES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES NORD-AMÉRICAINES

La Communauté rendait public, en septembre 2012, un rapport dressant un portrait sommaire des prix à la pompe de l'essence régulière et diesel sur le territoire de 32 régions métropolitaines nord-américaines, et présentant la part des différentes taxes prélevées, dont celle attribuée au financement du transport collectif. Ce portrait du prix de l'essence a permis de mieux comprendre les variations du prix moyen pour la période s'étendant du 1^{er} mai 2010 au 31 mars 2012 sur le territoire de 33 régions métropolitaines d'Amérique du Nord.

Précisons que ce rapport ne donne pas un portrait complet de l'ensemble des taxes dédiées au transport en commun et ne vise pas ce but, se limitant à celles prélevées sur les carburants.



COMMISSION DU TRANSPORT

PRÉSIDENT

- ▶ Monsieur Paul Larocque¹¹
Maire de la Ville de Bois-des-Filion
- ▶ Monsieur Guy Pilon¹²
Maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion

VICE-PRÉSIDENTS

- ▶ Monsieur Jean-Jacques Beldié
Membre du conseil de la Ville de Laval
- ▶ Monsieur Bertrand Ward*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

MEMBRES

- ▶ Madame Manon Barbe*
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Mairesse de l'arrondissement de LaSalle
- ▶ Monsieur Pascal Forget*
Membre du conseil de la Ville de Brossard
- ▶ Monsieur Dominic Perri*
Membre du conseil de la Ville de Montréal
- ▶ Monsieur Aref Salem*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

¹¹ Président jusqu'au 15 novembre 2012.

¹² Président depuis le 15 novembre 2012.

* Élus municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal

PARTICIPATION À LA RÉALISATION DE L'ENQUÊTE ORIGINE-DESTINATION 2013

En 2012, la Communauté s'est impliquée dans la réalisation de l'enquête de 2013, laquelle incluait une participation au comité directeur et au comité technique qui en encadrent la conception et la réalisation. Les partenaires de l'enquête O-D 2013 sont l'Agence métropolitaine de transport (AMT); le ministère des Transports du Québec; le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec; la Société de transport de Montréal (STM); la Société de transport de Laval (STL); le Réseau de transport de Longueuil (RTL) et l'Association québécoise des transports intermunicipaux et municipaux (AQTIM).

Ces enquêtes sur la mobilité des personnes sont réalisées environ tous les cinq ans depuis 1970. Elles représentent la principale source d'information sur les habitudes de déplacements des personnes quel que soit le mode qu'elles utilisent, et une ressource informationnelle de grande valeur pour l'ensemble des intervenants en transport et en aménagement du territoire.

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Mise en valeur de la zone et des activités agricoles

SOUTIEN À L'ÉLABORATION DE PLANS DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

La région métropolitaine de Montréal se distingue par l'existence d'une zone agricole couvrant 58% de son territoire, pour un total d'environ 220 500 hectares.

Considérant l'importance des activités agricoles et agroalimentaires sur le territoire métropolitain, le PMAD entend favoriser la réalisation, par les MRC et les agglomérations, d'outils de développement et de mise en valeur de la zone agricole. Pour ce faire, en juin 2012, la Communauté s'est associée financièrement au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pour soutenir les MRC et les agglomérations qui désiraient élaborer un plan de développement de la zone agricole (PDZA). L'aide conjointe de la Communauté et du gouvernement du Québec s'élève à 25 000 \$ par MRC ou agglomération. Les PDZA doivent être complétés au plus tard au mois de juin 2014.

Toujours avec l'objectif de soutenir les MRC et les agglomérations dans l'élaboration harmonisée de leur PDZA, la CMM et le MAPAQ ont réalisé conjointement, au début de l'automne 2012, une série de portraits statistiques agricoles pour les différents territoires de la région.

TENUE D'UN FORUM DE RÉFLEXION SUR LA MISE EN VALEUR DE LA ZONE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES

Le 1^{er} novembre 2012 se tenait le premier Forum métropolitain sur la mise en valeur de la zone et des activités agricoles. Des représentants du MAPAQ, du MAMROT, de l'Union des producteurs agricoles (UPA), de la Communauté, des MRC et des municipalités, ainsi que des agronomes, des journalistes, des universitaires et des professionnels en agriculture durable ont discuté des enjeux et des préoccupations auxquels fait face l'agriculture périurbaine et urbaine du Grand Montréal.

Cet événement, qui s'inscrit dans le cadre des travaux visant à soutenir l'élaboration des plans de développement de la zone agricole (PDZA) des MRC et des agglomérations de la CMM, était l'une des mesures prévues dans le protocole d'entente signé avec le MAMROT en ce qui a trait à la réalisation des PDZA sur le territoire métropolitain de Montréal.

Plus d'une centaine de participants, élus et professionnels, ont assisté à l'événement, dont les réflexions ont mis en lumière l'ensemble des mutations sociales, économiques et environnementales qui doivent être prises en compte dans la mise en valeur de la zone et des activités agricoles.

Ce forum a également été l'occasion de lancer les portraits statistiques agricoles du Grand Montréal. Réalisés par la CMM et le MAPAQ, ces portraits statistiques présentent, pour chacune des 14 MRC et des agglomérations de la région, diverses données relatives au territoire et aux activités agricoles.

Les commentaires et les opinions exprimés au cours de ce forum témoignent de l'intérêt et de l'engagement de l'ensemble des acteurs à l'égard de la zone agricole.

Suite au succès de ce premier forum, un second est déjà en préparation pour l'automne 2013. Celui-ci sera organisé avec la participation du comité consultatif agricole de la CMM et contribuera à alimenter les travaux des MRC, à approfondir les réflexions et à favoriser la mise en pratique de mesures innovantes.



COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PRÉSIDENT

- ▶ Monsieur Jacques Lambert ¹³
Maire de la Ville de Mercier

VICE-PRÉSIDENT

- ▶ Monsieur Richard Maheu
Président de la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides

MEMBRES ISSUS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ

- ▶ Monsieur Richard Bélanger
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève
- ▶ Monsieur Jean-Jacques Beldié
Membre du conseil de la Ville de Laval
- ▶ Monsieur Pierre Charron
Maire de la Ville de Saint-Eustache
- ▶ Madame Lorraine Guay-Boivin
Membre du conseil de la Ville de Longueuil

MEMBRES ISSUS DU MILIEU AGRICOLE

- ▶ Monsieur Marcel Denis
Président du syndicat de Sainte-Scholastique
Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides
- ▶ Monsieur Gilbert Mathieu
Président – Fédération de l'UPA de Lanaudière
- ▶ Monsieur Robert Robert jr
Producteur agricole
- ▶ Monsieur Normand Teasdale
Producteur agricole
Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe



¹³ Depuis sa nomination, le 23 février 2012.

L'OBSERVATOIRE GRAND MONTRÉAL

Un outil interactif simple à utiliser

Depuis 2008, le site Internet de la Communauté abrite l'*Observatoire Grand Montréal*, un outil interactif simple à utiliser qui dresse le portrait et suit l'évolution de la région métropolitaine en matière de sociodémographie ainsi que dans les divers domaines de compétences de la CMM.

Véritable banque d'information territoriale, l'Observatoire est un outil de référence pour l'ensemble des intervenants impliqués dans le développement du Grand Montréal, qu'il s'agisse d'élus, de journalistes, de professeurs-chercheurs, d'étudiants ou de citoyens intéressés aux enjeux municipaux et métropolitains qui voient leurs recherches de données facilitées grâce à cet outil.

En 2012, l'Observatoire Grand Montréal a continué sa consolidation en mettant à jour les données existantes et en y ajoutant de nouvelles données pour l'ensemble des 82 municipalités et des 5 secteurs du Grand Montréal dans la section des *Indicateurs métropolitains*, ainsi qu'à l'échelle des 36 grandes régions métropolitaines d'Amérique du Nord, dans la section *Positionnement nord-américain*.

La publication du bulletin *L'Économie métropolitaine* s'est poursuivie, de même que celle du *Perspective Grand Montréal*, qui a fait paraître des numéros portants sur le territoire et les activités agricoles, sur l'évolution des déplacements selon les principaux motifs de déplacement, sur les taux d'occupation des logements locatifs et sur le vieillissement de la population dans la région.

Lancés en 2010, les midis-conférences de l'Observatoire se sont également poursuivis avec une présentation du Guide d'aménagement pour les aires TOD (*Transit-Oriented Development*). La formule des midis-conférences de l'Observatoire, qui sont organisés périodiquement dans le but de susciter la réflexion et de débattre des grands enjeux de planification et d'aménagement dans le Grand Montréal, consiste en une présentation par un ou plusieurs spécialistes invités, laquelle est suivie d'une période de questions et d'échanges. Une section de l'Observatoire regroupe les différentes présentations réalisées par nos conférenciers.





NOUVEAUTÉS DE L'OBSERVATOIRE :

LES PORTRAITS STATISTIQUES AGRICOLES DU GRAND MONTRÉAL

Bien que la partie centrale du Grand Montréal soit fortement urbanisée, l'activité agricole périurbaine fait partie intégrante de la réalité de la région. La zone agricole, protégée en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, couvrait, en 2010, une superficie de 220 520 hectares, soit 58 % de la superficie terrestre totale de la région.

En 2012, l'Observatoire a rendu disponibles en ligne des portraits statistiques agricoles pour l'ensemble des 14 municipalités régionales de comté (MRC) de la région et des municipalités qui les composent. Ces portraits ont été réalisés grâce à un partenariat entre la CMM et le MAPAQ, et ont été lancés dans le cadre du Forum métropolitain sur la mise en valeur de la zone et des activités agricoles, organisé par la CMM. Regroupant un grand nombre de données statistiques sur le territoire et les activités agricoles, ces portraits constituent l'une des mesures identifiées lors de l'entente signée entre la Communauté et le gouvernement du Québec pour soutenir les MRC et les agglomérations dans l'élaboration harmonisée de leur plan de développement de la zone agricole.

TABLEAU DE BORD DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'Observatoire Grand Montréal a mis en ligne, en 2012, un troisième tableau de bord, soit le Tableau de bord du Plan de développement économique 2010-2015. Reconnu comme un outil de suivi pour la mise en œuvre de politiques ou d'outils de planification, le tableau de bord a l'avantage de traduire, de manière synthétique, le degré d'avancement ou l'atteinte d'objectifs à l'aide d'un nombre restreint d'indicateurs. Ainsi, le Tableau de bord du Plan de développement économique (PDE) 2010-2015 permet de mesurer le degré d'atteinte des trois initiatives du PDE et des plans directeurs qui découlent du PDE.

▼ LES 82 MUNICIPALITÉS

Agglomération de Montréal	1 944 390
Baie-D'Urfé	3 882
Beaconsfield	20 046
Côte-Saint-Luc	33 140
Dollard-Des Ormeaux	50 154
Dorval	19 013
Hampstead	7 380
Kirkland	20 965
L'Île-Dorval	0
Montréal	1 701 782
Montréal-Est	3 928
Montréal-Ouest	5 321
Mont-Royal	19 950
Pointe-Claire	31 456
Sainte-Anne-de-Bellevue	5 363
Senneville	991
Westmount	21 019
Ville de Laval	404 639
Agglomération de Longueuil	405 94
Boucherville	41 502
Brossard	80 120
Longueuil	236 404
Saint-Bruno-de-Montarville	25 929
Saint-Lambert	21 987
Couronne Nord	548 190
Blainville	53 556
Boisbriand	26 690
Bois-des-Filion	9 511
Charlemagne	5 816
Deux-Montagnes	17 626
L'Assomption	19 875
Lorraine	9 510
Mascouche	41 213
Mirabel	41 473
Oka	5 086
Pointe-Calumet	7 051
Repentigny	81 793
Rosemère	14 194
Sainte-Anne-des-Plaines	13 785
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	15 015
Sainte-Thérèse	26 297
Saint-Eustache	43 809
Saint-Joseph-du-Lac	5 677
Saint-Sulpice	3 297
Terrebonne	106 916

Couronne Sud	469 692
Beauharnois	12 331
Beloeil	20 636
Calixa-Lavallée	524
Candiac	19 657
Carignan	8 112
Chambly	25 546
Châteauguay	46 264
Contrecoeur	6 354
Delson	7 580
Hudson	4 923
L'Île-Cadieux	132
L'Île-Perrot	10 666
La Prairie	23 844
Léry	2 301
Les Cèdres	5 882
McMasterville	5 563
Mercier	11 568
Mont-Saint-Hilaire	17 543
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	10 528
Otterburn Park	8 513
Pincourt	13 806
Pointe-des-Cascades	1 216
Richelieu	5 391
Saint-Amable	10 719
Saint-Basile-le-Grand	16 654
Saint-Constant	24 982
Sainte-Catherine	16 876
Sainte-Julie	29 428
Saint-Isidore	2 635
Saint-Jean-Baptiste	3 111
Saint-Lazare	19 119
Saint-Mathias-sur-Richelieu	4 594
Saint-Mathieu	1 969
Saint-Mathieu-de-Belœil	2 542
Saint-Philippe	5 620
Terrasse-Vaudreuil	1 952
Varennes	20 915
Vaudreuil-Dorion	32 784
Vaudreuil-sur-le-Lac	1 351
Verchères	5 561
CMM	3 772 853

Source: Décret 1287-2011 du gouvernement du Québec

▼ LA COMM EN CHIFFRES...

1	COMMUNAUTÉ Depuis le 1 ^{er} janvier 2001	144 000	EMPLOIS DANS LA HAUTE TECHNOLOGIE EN 2011
2	AGGLOMÉRATIONS (Montréal et Longueuil) ayant des compétences de MRC	7,9 millions	DE TOURISTES EN 2012
12	MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ dont 2 sont des villes avec compétences de MRC (Laval et Mirabel)	115 millions	DE CONSOMMATEURS dans un rayon de 1 000 km
82	MUNICIPALITÉS LOCALES	22%	DES TRAVAILLEURS UTILISENT LE TRANSPORT EN COMMUN POUR SE RENDRE AU TRAVAIL EN 2011
1 (sur 82)	VILLE (MONTRÉAL) de plus de 1,7 million d'habitants en 2012	4 360 km ²	DE SUPERFICIE TOTALE , dont 525 km ² de surfaces aquatiques et 2 205 km ² de terres agricoles protégées, soit 58 % du territoire
2 (sur 82)	VILLES (LAVAL ET LONGUEUIL) qui comptent entre 215 000 et 415 000 habitants en 2012	3,8 millions	D'HABITANTS EN 2012 , soit près de 50 % de la population du Québec
36 (sur 82)	MUNICIPALITÉS qui comptent entre 15 000 et 150 000 habitants en 2012	983	HABITANTS AU KM² EN 2012
43 (sur 82)	MUNICIPALITÉS qui comptent moins de 15 000 habitants en 2012	1,56 million	LOGEMENTS PRIVÉS EN 2011 , dont 46,9 % sont en mode locatif
5	RÉGIONS ADMINISTRATIVES , dont trois partiellement comprises (Laurentides, Lanaudière, Montérégie)	2,3	PERSONNES PAR MÉNAGE EN 2011
7	CONFÉRENCES RÉGIONALES DES ÉLUS , dont quatre partiellement comprises (Laurentides, Lanaudière et deux dans la Montérégie).	21,2%	DES HABITANTS SONT DES IMMIGRANTS EN 2006 , dont près d'un quart est arrivé entre 2001 et 2006
75	LANGUES PARLÉES dont les plus parlées sont le français, majoritairement, et l'anglais	1	AÉROPORT INTERNATIONAL avec un trafic de 13,8 millions de voyageurs en 2012
19,4%	DES HABITANTS PARLENT AU MOINS DEUX LANGUES À LA MAISON EN 2006	1	PORT avec un trafic de 28,4 millions de tonnes de marchandises en 2012, dont 44 % par conteneurs
120	COMMUNAUTÉS CULTURELLES	5	UNIVERSITÉS , trois francophones et deux anglophones, ainsi que sept écoles affiliées et instituts de recherche comptant 180 000 étudiants à l'automne 2010
33,7%	DES HABITANTS ÂGÉS DE 25 À 64 ANS DÉTIENNENT AU MOINS UN BACCALAURÉAT EN 2012	66	CÉGEPS ET COLLÈGES publics et privés
188 milliards \$CA	DE PIB AUX PRIX DU MARCHÉ , soit 46 300 \$CA par habitant en 2012	201	CENTRES DE RECHERCHE
1,98 million	D'EMPLOIS EN 2012 , soit 49 % des emplois du Québec	60	CONSULATS ET DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES

À SURVEILLER EN

2013

- ▶ La révision des schémas d'aménagement et de développement de plusieurs MRC et des agglomérations du territoire.
- ▶ Le dépôt du rapport de la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances sur une stratégie métropolitaine de mise en valeur des espaces industriels.
- ▶ La tenue de la première Agora métropolitaine du Grand Montréal.
- ▶ Le second Colloque sur l'économie métropolitaine, prévu au printemps.
- ▶ Le renouvellement d'ententes triennales pour deux grappes métropolitaines, soit TechnoMontréal et Écotech Québec.
- ▶ La réalisation de diverses études portant sur la planification intégrée aménagement-transport dans les aires TOD (*Transit-Oriented Development*) et aux abords des corridors du réseau de transport en commun structurants identifiés au PMAD.
- ▶ La mise en œuvre de la Stratégie immobilière pour la région métropolitaine de Montréal.
- ▶ Les travaux de la commission du transport sur la priorisation des projets de transport en commun.
- ▶ La publication des résultats de l'étude sur l'introduction d'un système de tarification routière dans la région de Montréal.
- ▶ Le suivi des ententes signées avec les MRC et les agglomérations du territoire métropolitain pour la réalisation de leur plan de développement de la zone agricole (PDZA).
- ▶ La signature d'ententes visant la réalisation de projets novateurs de démonstration dans sept aires TOD.
- ▶ La mise à jour périodique des renseignements relatifs au territoire métropolitain (terrains vacants, terrains à requalifier, friches agricoles, etc.).
- ▶ Le début des travaux d'aménagement pour la réalisation du sentier cyclable et pédestre reliant Oka à Mont-Saint-Hilaire et traversant le Grand Montréal.
- ▶ L'adoption, aux fins d'une consultation, d'un projet de plan directeur d'un réseau de vélo métropolitain.
- ▶ L'adoption d'un réseau artériel métropolitain au terme d'une importante consultation des partenaires impliqués.
- ▶ La démarche préparatoire à la révision du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR).
- ▶ Le projet de révision d'une norme du Règlement numéro 2008-47 sur l'assainissement des eaux.
- ▶ La mise en place d'un programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue.
- ▶ La tenue d'ateliers autour des deux répertoires de bonnes pratiques en matière de logement social et abordable.
- ▶ La poursuite de la publication du *Perspective Grand Montréal* et de l'*Économie métropolitaine*, et la tenue des midis-conférences de l'Observatoire Grand Montréal.
- ▶ La nouvelle couverture orthographique du territoire métropolitain.



LES INSTANCES DÉCISIONNELLES DE LA COMMUNAUTÉ

En 2012, le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal a tenu six assemblées publiques tandis que le comité exécutif s'est réuni 13 fois, dont 3 séances extraordinaires. Le conseil a adopté un total de 51 résolutions et le comité exécutif, 195. Les commissions se sont réunies 30 fois, incluant les 6 séances de consultation publique sur le financement du transport en commun de la Communauté

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

PRÉSIDENT

- ▶ Monsieur Gérald Tremblay¹⁴
Maire de la Ville de Montréal
- ▶ Monsieur Michael Applebaum¹⁵
Maire de la Ville de Montréal

VICE-PRÉSIDENTE

- ▶ Madame Caroline St-Hilaire
Mairesse de la Ville de Longueuil

MEMBRES

- ▶ Madame Caroline St-Hilaire
Mairesse de la Ville de Longueuil
- ▶ Monsieur Alan DeSousa
Président du comité exécutif de la Ville de Montréal
- ▶ Monsieur Alexandre Duplessis¹⁶
Maire de la Ville de Laval
- ▶ Monsieur Sammy Forcillo
Membre du conseil de la Ville de Montréal
- ▶ Monsieur Michel Gilbert
Maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
- ▶ Monsieur Luis Miranda
Membre du conseil de la Ville de Montréal
- ▶ Monsieur Jean-Marc Robitaille
Maire de la Ville de Terrebonne
- ▶ Monsieur Gilles Vaillancourt¹⁷
Maire de la Ville de Laval

14 Jusqu'au 5 novembre 2012.

15 Depuis sa nomination à titre de maire de la Ville de Montréal, le 19 novembre 2012.

16 Depuis sa nomination à titre de maire de la Ville de Laval, le 23 novembre 2012.

17 Jusqu'au 9 novembre 2012

18 Jusqu'au 5 novembre 2012.

19 Depuis sa nomination à titre de maire de la Ville de Montréal, le 19 novembre 2012.

20 Membre et vice-président jusqu'au 9 novembre 2012.

21 Membre du conseil depuis sa nomination à titre de maire de la Ville de Laval, le 23 novembre 2012, et vice-président depuis sa nomination, le 13 décembre 2012.

LES MEMBRES DU CONSEIL

PRÉSIDENT

- ▶ Monsieur Gérald Tremblay¹⁸
Maire de la Ville de Montréal
- ▶ Monsieur Michael Applebaum¹⁹
Maire de la Ville de Montréal

VICE-PRÉSIDENT

- ▶ Monsieur Gilles Vaillancourt²⁰
Maire de la Ville de Laval
- ▶ Monsieur Alexandre Duplessis²¹
Maire de la Ville de Laval

AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

- ▶ Monsieur Richard Bélanger
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
- ▶ Monsieur Michel Bissonnet
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
- ▶ Monsieur Alan DeSousa
Vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Saint-Laurent
- ▶ Monsieur Christian G. Dubois
Membre du conseil de la Ville de Montréal
- ▶ Monsieur Alvaro Farinacci
Membre du conseil de la Ville de Montréal
- ▶ Monsieur Sammy Forcillo
Membre du conseil de la Ville de Montréal
- ▶ Madame Helen Fotopulos
Membre du conseil de la Ville de Montréal
- ▶ Monsieur Pierre Gagnier
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Montréal-Nord
- ▶ Monsieur Jean-Marc Gibeau
Membre du conseil de la Ville de Montréal
- ▶ Monsieur Bill McMurchie
Maire de la Ville de Pointe-Claire
- ▶ Monsieur Luis Miranda
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement d'Anjou
- ▶ Monsieur Peter F. Trent
Maire de la Ville de Westmount
- ▶ Monsieur Frank Venneri
Membre du conseil de la Ville de Montréal





LAVAL

- ▶ Monsieur Basile Angelopoulos
Vice-président du comité exécutif de la Ville de Laval
- ▶ Monsieur Jean-Jacques Beldié
Membre du conseil de la Ville de Laval

AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

- ▶ Madame Caroline St-Hilaire
Mairesse de la Ville de Longueuil
- ▶ Monsieur Philippe Brunet
Maire de la Ville de Saint-Lambert
- ▶ Monsieur Paul Leduc
Maire de la Ville de Brossard

COURONNE NORD

- ▶ Monsieur Pierre Charron
Maire de la Ville de Saint-Eustache
- ▶ Madame Chantal Deschamps
Mairesse de la Ville de Repentigny
- ▶ Monsieur Paul Larocque
Maire de la Ville de Bois-des-Filion
- ▶ Monsieur Jean-Marc Robitaille
Maire de la Ville de Terrebonne

COURONNE SUD

- ▶ Madame Suzanne Dansereau
Mairesse de la Ville de Contrecoeur
- ▶ Monsieur Michel Gilbert
Maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
- ▶ Monsieur Jacques Lambert
Maire de la Ville de Mercier
- ▶ Monsieur Guy Pilon
Maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion





**Communauté métropolitaine
de Montréal**

1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (Québec) H3A 3L6

Tél.: (514) 350-2552 | Téléc.: (514) 350-2599 | info@cmm.qc.ca

www.cmm.qc.ca